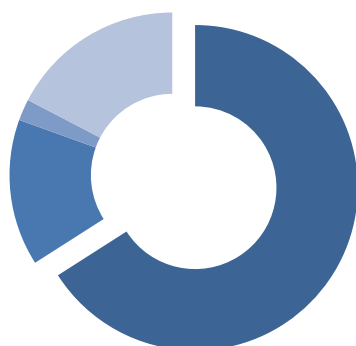


Tarif : Eco Clear

Clients professionnels à Bruxelles - 06/2025 - Tarifs HTVA

Votre facture d'énergie

Votre facture de gaz se compose de plusieurs parties*:



- Coût de l'énergie OCTA+
- Coûts de Réseaux
- Taxes et surcharges fixées par les pouvoirs publics
- TVA

* Basé sur une consommation moyenne de 30.000 kWh/an, et le prix moyen des gestionnaires de réseaux.

Le coût de l'énergie (c€/kWh)

Le coût de l'énergie se compose d'une redevance fixe annuelle et du prix de l'énergie.

Eco Clear		
Le prix de l'énergie est indexé mensuellement et suit les prix du marché		
Durée	Indéterminé	
Redevance fixe (€/an)	122,64	
Tarifs	Prix mensuels	Prix estimés
Coût du gaz	4,54	4,84
Facturation	Vous pouvez recevoir vos factures gratuitement par e-mail ou via Zoomit. Pour des factures papier, nous facturons 1,65 € par envoi.	
Païement	Par domiciliation, virement ou Zoomit.	
Service 5 étoiles	Vous choisissez votre mode de gestion : dans nos bureaux auprès de notre service clientèle, via téléphone ou Online (e-mail, site internet, Facebook, Twitter, Whatsapp).	
Neutre en carbone	Pour 1000 kWh consommés, nous compensons 244 kg de CO2. Cet objectif est atteint à travers de projets environnementaux comme la restauration des ressources forestières. Nos collaborations, certificats de D-Carbonize et chiffres provenant de ce mécanisme de compensation seront publiés sur www.octaplus.be .	

Pour des raisons de transparence et de clarté, vous voyez dans le tableau ci-dessus une colonne « Prix mensuels » et une colonne « Prix estimés ».

La colonne « Prix mensuels » contient les derniers prix connus au moment de la publication de cette fiche tarifaire. Etant donné que les prix sont indexés seulement à la fin de chaque mois, nous affichons dans cette colonne les prix du mois dernier

La colonne « Prix estimés » contient les moyennes des prix estimés pour les douze mois à venir. Celles-ci proviennent d'un modèle de calcul du régulateur flamand (Vlaamse Nutsregulator) et vous permettent de mieux anticiper le montant de votre future facture énergétique.

Les tarifs de réseaux

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux.

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution				Activité de mesure		Transport
	0 - 5000 kWh/an		5001 - 150000 kWh/an				
	Terme fixe €/an	Terme proportionnel c€/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel c€/kWh	Relevé annuel €/an	Relevé mensuel €/an	
Sibelga	12,00	1,84	39,85	1,28	23,20	417,62	0,156

Les surcharges

Ces surcharges sont intégralement transférées aux autorités publiques.

Cotisation sur l'énergie (c€/kWh)	Accise fédérale (c€/kWh)
0,0998	0,0660

Droit pour le financement des Obligations de Service Public					€/an
max 10m³/heure *					3,36
max 10m³/heure **					11,64
16 m³/heure					28,20
25 m³/heure					69,60
40 m³/heure					139,20
65 m³/heure					348,00
100 m³/heure					483,60
160 m³/heure					621,48
> 160 m³/heure					898,20

* Lorsque la dernière consommation annuelle standardisée calculée est inférieure ou égale à 5 000 kWh

**Lorsque la dernière consommation annuelle standardisée calculée est supérieure à 5 000 kWh.

Les prix affichés du coût de l'énergie sont d'application pour les points de raccordement professionnels qui disposent d'un compteur avec relevé annuel ou mensuel et avec un raccordement basse pression. Ils sont valables pour tout contrat signé entre le 01/06/2025 et le 30/06/2025 par un client professionnel.

Le prix du gaz OCTA+ Eco Clear est indexé mensuellement Il est formé par la moyenne pondérée des cotations spot «TTF Day Ahead (EGSI)» par le profil RLP (publié par Synergrid). La formule tarifaire est : TTF RLP * 1,02 + 9,91 €/MWh.

La redevance est fixée pour la durée du contrat, et est payée par année entamée.

Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.

Dès l'entrée en vigueur du nouveau système européen de gestion des quotas d'émissions CO2, communément appelé « ETS2 », les coûts associés seront ajoutés à votre facturation, en conformité avec la réglementation applicable.

Nos conditions générales de vente s'appliquent. Elles sont disponibles sur www.octaplus.be – Tarifs & documents.